

L'ÉGLISE PAROISSIALE NOTRE-DAME DE L'ASSOMPTION DE FANJEAUX : DE NOUVEAUX ÉLÉMENTS SUR UN CHANTIER DE LA FIN DU XIII^e SIÈCLE

par Adeline BÉA *

L'église paroissiale Notre-Dame (1) se dresse sur la partie sommitale de l'ancien *castrum* de Fanjeaux. Cette église, dont la nef unique se compose de quatre travées irrégulières, est clôturée par un chœur voûté d'ogives composé d'une travée droite et d'une abside pentagonale (fig. 1). Des chapelles latérales, voûtées d'ogives et peu profondes, s'élèvent au nord et au sud des trois dernières travées de la nef. L'ensemble de la construction est épaulé par des contreforts présentant un glacis dans la partie supérieure et deux ressauts dans la partie inférieure (fig. 2). Saillants et fins, ces derniers renforcent tant le chevet que la nef couverte par une charpente apparente reposant sur des arcs diaphragmes maçonnés.

Une origine mal connue

Les travaux de Jean-Paul Cazes (2) ont révélé que le site castral de Fanjeaux formé au XII^e siècle aurait supplanté la fortification de plaine du XI^e siècle. Ce *castrum* était doté d'un lieu de culte, une *capella* citée en 1131 et rattachée à l'église Saint-Martin, située dans la plaine. La mention de l'église paroissiale présente la particularité de n'apparaître dans les textes qu'avec la création du monastère de Prouille et ceci dans des circonstances, pour les premiers actes, qui ne peuvent être vérifiées (3). Aucune dédicace n'est attestée avant le XIII^e siècle et malgré un dossier complet allant de 1206 à 1221, il semble qu'il faille prendre en compte le premier acte dont l'original nous soit connu, daté de 1221, par lequel l'évêque de Toulouse Foulques donne à Dominique et à l'ordre prêcheur l'église Sainte-Marie de Fanjeaux (4). Le rattachement au monastère de Prouille apparaît dans un acte de 1227 (5). La

* Communication présentée le 16 mars 2004, cf. *infra* « Bulletin de l'année académique 2003-2004 », p. 254.

L'article n'aurait probablement pas suivi cette orientation sans Charles Peytavie, C.V.P.M., Carcassonne, avec qui les discussions sur la formation du monastère de Prouille ont été fructueuses, au moment où il abordait la relation de Prouille avec les églises paroissiales : cf. C. PEYTAVIE, « Présence et prédication de l'ordre des Prêcheurs en Lauragais et en Carcassès. Modalités et portée limites (1207-1350) », dans *L'église et le village, Cahiers de Fanjeaux*, n° 40, 2004, (à paraître) et Olivier Testard, architecte du Patrimoine, avec qui la visite de l'intégralité de l'église, assortie de ses remarques pertinentes sur le suivi du chantier, a apporté la nécessaire confirmation de l'analyse du bâti. Qu'ils veuillent bien trouver ici l'expression de ma reconnaissance.

1. Curieusement, cette église qui incarne l'architecture gothique méridionale n'a été que très peu étudiée. L'article de J.-M. AUZAS conservait la part belle au trésor de cette dernière, J.-M. AUZAS, « L'église Notre-Dame de l'Assomption de Fanjeaux et son trésor », *C.A.*, 1973, *Pays de l'Aude*, Paris, 1974, p. 416-425. Cf. A. BÉA, *L'art gothique en Bas-Languedoc : l'affirmation d'une architecture régionale (XIII^e-XV^e siècle)*, thèse d'histoire de l'art Nouveau Régime, Toulouse, 2001, t. I, p. 98-102, catalogue, p. 95-104.

2. J.-P. CAZES, *Habitat et occupation du sol en Lauragais audois au Moyen Âge*, t. I, thèse Nouveau Régime, 1998, p. 382-388.

3. B. FERRADOU, *Entre catharisme et réformation : les laïcs et la vie religieuse à Fanjeaux (1300-1519)*, mémoire de maîtrise, 1999, t. II, p. 147-148. cf. C. PEYTAVIE, « Construction de deux lieux de la mémoire dominicaine : Prouille et Fanjeaux (XIII^e-XIV^e siècle) », dans *Cahiers de Fanjeaux*, n° 36, *L'ordre des Prêcheurs et son histoire en France méridionale*, 2001, p. 419-434.

4. C. PEYTAVIE, « Construction de deux lieux de la mémoire dominicaine : Prouille et Fanjeaux (XIII^e-XIV^e siècle) », *op. cit.*, p. 431. A.D. Aude, H 317, 1221. Bernardus GUIDONIS, *De fundatione et prioribus conventuum provinciarum tolosanae et provinciae ordinis praedicatorum*, édité par P. A. Armagier O.P., Apud Institutum historicum fratrum praedicatorum, Romae ad S. Saninae, 1961, p. 18.

5. Bernardus GUIDONIS, *De fundatione*, *op. cit.*, p. 19.

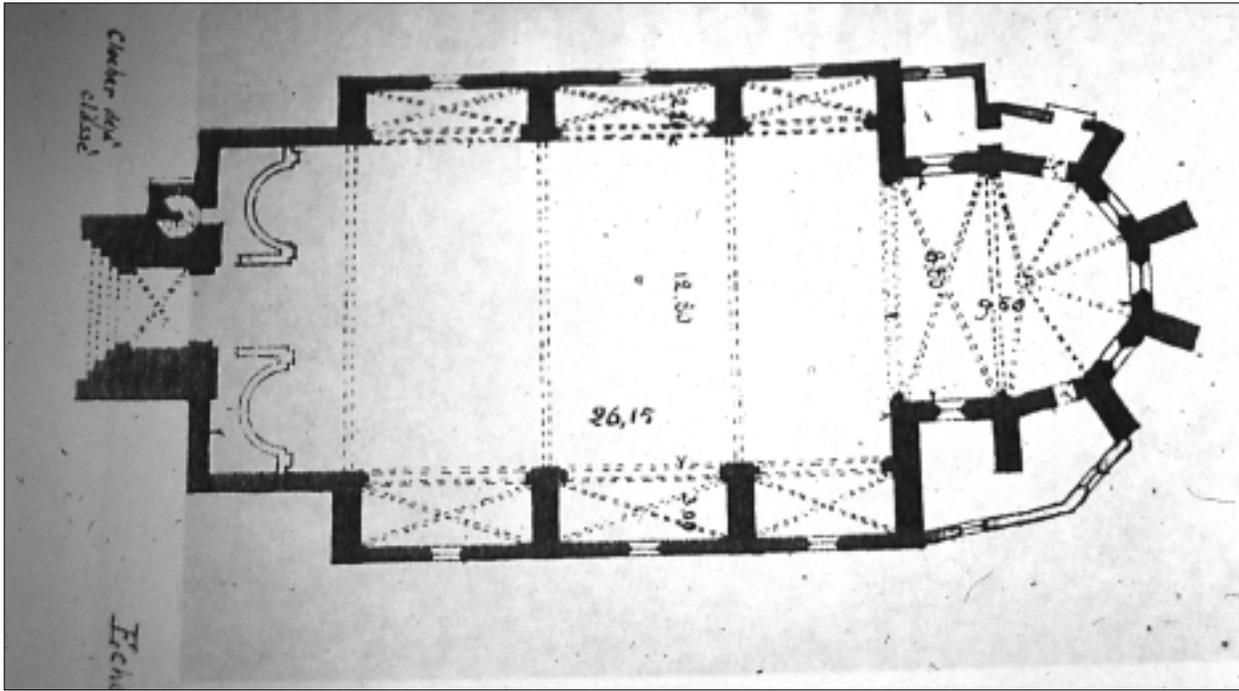


FIG. 1. PLAN DE L'ÉGLISE PAROISSIALE DE FANJEAUX, Henri Nodet, 24 décembre 1920, Archives de la Commission des Monuments historiques.

confirmation des biens interviendra après cette date et avant la mise en conformité des droits et revenus du monastère qui prit effet à partir de 1258. Les deux décennies suivantes seront alors consacrées à l'effort de construction, tant à Prouille que dans la paroisse de Fanjeaux.

L'édifice primitif a pu être construit assez rapidement dans le dernier quart du XIII^e siècle et il est probablement achevé avant l'érection des chapelles latérales.

L'étude de B. Ferradou sur les fonds de la confrérie Notre-Dame de Fanjeaux a conforté l'analyse stylistique. Ainsi, la chapelle la plus ornée, la chapelle sud de la deuxième travée, paraît bien être la chapelle de la confrérie, élevée dans la première moitié du XIV^e siècle. La confrérie, dont les statuts ont été rédigés entre 1266 et 1276, s'est vue attribuer une chapelle latérale après l'achèvement de l'église paroissiale, probablement dans la première moitié du XIV^e siècle. D'après B. Ferradou, le legs en 1311 au luminaire Sainte-Marie (6) pourrait très bien s'y rapporter, et un acte plus tardif, daté de 1348, ne laisse aucun doute sur l'identification de la chapelle. Il est en effet question des « luminaires qui brûlent jour et nuit devant la porte majeure de l'église Sainte-Marie (...) en l'honneur de Notre seigneur Jésus-Christ, de la bienheureuse Vierge Marie, sa mère et toute la Cour céleste » (7).

La première chapelle latérale sud tranche véritablement par le soin tout particulier dévolu à cet endroit. En effet, la voûte d'ogives quadripartite est scellée par une clef ornée d'un motif dégagé en relief, une tête masculine aux formes rondes, et accompagné d'un sujet latéral (fig. 3). La modénature adopte le profil du tore à listel et la retombée s'établit sur des chapiteaux ornés d'un rinceau.

Les autres chapelles latérales, plus tardives, ont été élevées entre le milieu du XIV^e siècle et le début du XV^e siècle. Une fois de plus, analyse stylistique et sources concordent. Il est question en 1385 d'un autel Saint-Jean (8), mention

6. B. FERRADOU, *Entre catharisme et réformation : les laïcs et la vie religieuse à Fanjeaux (1300-1519)*, Mémoire de maîtrise dactylographié, 1999, t. II, p. 166. - A.D. Aude : H 472-16, 1311, Raymond de Stanato lègue au luminaire 2 sous tournois.

7. B. FERRADOU, *op. cit.*, p. 166. A.D. Aude : H 567-11, 1348.

8. B. FERRADOU, *op. cit.*, p. 159. A.D. Aude : H 821-2, 1385.



FIG. 2. ÉGLISE NOTRE-DAME DE L'ASSOMPTION DE FANJEAUX. Vue du chevet et de l'élévation sud. Cliché Adeline Béa.

confirmée par un acte de 1483 précisant l'existence d'une chapelle Saint-Jean (9). Le luminaire Saint-Blaise est cité en 1388 (10). Ces mentions correspondent sans aucun doute aux deux premières chapelles nord dénuées de décor qui présentent une sécheresse générale de style pouvant être datée de la deuxième moitié du XIV^e siècle. Les autres chapelles latérales, plus tardives, avaient probablement pour titulatures Saint-Vincent – le luminaire est attesté en 1457 (11) –, Saint-Antoine confesseur, mentionné en 1423 (12), la troisième étant la chapelle du Crucifix dont la présence est attestée en 1431 (13).



FIG. 3. ÉGLISE NOTRE-DAME DE L'ASSOMPTION DE FANJEAUX. Détail de la clef de voûte de la première chapelle sud. Cliché Adeline Béa.

9. B. FERRADOU, *op. cit.*, p. 159. A.D. Aude: H 585-2, l. 6, 1483.

10. B. FERRADOU, *op. cit.*, p. 159. A.D. Aude: H 821-8, l. 14, 1388.

11. B. FERRADOU, *op. cit.*, p. 161. A.D. Aude: H 584-1, l. 12, 1457.

12. B. FERRADOU, *op. cit.*, p. 162. A.D. Aude: H 822-5, 1423. Cette titulature est mentionnée dans le testament de Jean Sésale.

13. B. FERRADOU, *op. cit.*, p. 163. A.D. Haute-Garonne: 5 D 15, 1431.



FIG. 4. CROQUIS DU CLOCHER PAR H. NODET, MARS 1908. Archives de la Commission des Monuments historiques.

Les restaurations des XIX^e et XX^e siècles

Si les campagnes de travaux du début du XIX^e siècle ne sont pas documentées, la date de 1809, inscrite sur l'ancienne boule, maintenant déposée, de la flèche du clocher est probablement le premier témoin des réparations faites au clocher.

C'est à partir de 1853 (14) et du rapport de Larroque, daté du 8 octobre, relatif au voûtement de la nef de l'église que le dossier des travaux est bien documenté. L'architecte propose une « voûte à la Philibert Delorme », en bois de peuplier et plâtre, composée de quatre arêtières et de vingt-quatre arcs doubleaux. La charpente qui couvrait alors la nef, vermoulue, présentait une « voûte peu convenable ». Le conseil de fabrique, qui reconnaissait la nécessité de refaire cette voûte, décida de la reconstruire en harmonie avec les arceaux, c'est-à-dire en forme « ogivale ». Le cahier des charges stipule que les matériaux provenant de la démolition de la charpente apparente seront réemployés. Mais, alors que les travaux de la voûte étaient engagés (15), l'extrait du registre des délibérations du 23 juillet 1854 rend compte des réparations urgentes à faire au clocher parce que la maçonnerie menace de s'écrouler. Le rapport de l'inspecteur des édifices diocésains de 1853 (16) en fait également état, notamment pour consolider le parement de la pile de la baie nord, dont les faiblesses avaient entraîné des désordres notables dans la partie supérieure, au niveau de la corniche. Les travaux furent menés rapidement puisque leur paiement était soldé le 13 février 1855 (17). En 1879 (18), les murs nord, sud et ouest sont rejointoyés et un renfort est élevé pour consolider le mur nord.

Le clocher de l'église est classé Monument Historique le 20 juillet 1908 (fig. 4). Les fausses voûtes établies en 1854, fragiles et qui ne permettaient pas la vérification régulière de la couverture, connurent une dégradation rapide, ce qui se solda par un effondrement dans la deuxième travée en janvier 1920 (19). La municipalité demanda alors la démolition complète des fausses voûtes de la nef (20).

À la suite du rapport de H. Nodet du 8 mars 1921 et de l'inspecteur général des Monuments Historiques Paul Boeswillwald, l'intégralité de l'église est classée Monument Historique le 19 mars 1921 (21). On décida alors de rétablir la charpente apparente, les arcs diaphragmes portant les pannes, qui supportent elles-mêmes le chevronnage et la couverture. Les corbeaux originels, sculptés et portant des traces de polychromie, sont alors rétablis dans le dispositif d'origine. Pour cela, H. Nodet proposa de supprimer l'exhaussement des murs gouttereaux afin de rétablir

14. A.D. Aude : 2 OP 1217, Rapport des réparations à faire à l'église de la commune de Fanjeaux de M. Larroque, architecte, 8 octobre 1853.

15. A.D. Aude : 2 OP 1217, Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Fanjeaux, 23 juillet 1854.

16. A.D. Aude : 2 OP 1217, 1853, Rapport de l'inspecteur des édifices diocésains.

17. A.D. Aude : 2 OP 1217, Paiement du solde pour les réparations exécutées au clocher de l'église de Fanjeaux.

18. A.D. Aude : 2 OP 1217, 27 juillet 1879, Procès-verbal d'adjudication relative aux réparations à faire à l'église de Fanjeaux. Copie de la délibération du conseil de fabrique du 5 mai 1878 concernant les travaux à faire à l'église.

19. A.D. Aude : 2 OP 1217. Rapport de l'architecte à propos des réparations de l'église, accompagné d'un plan, Vassas, architecte, 15 novembre 1920.

20. A.D. Aude : 2 OP 1217. Démolition des voûtes de la nef de l'église, traité de gré à gré passé le 15 juin 1920.

21. Archives des Monuments Historiques (désormais citées A.M.H.) : Dossier 293 bis, Fanjeaux, église, dossier des travaux, 1922-1972.

l'ancienne pente de la toiture et de créer un plafond isolant (22).

Le rapport de H. Nodet du 28 mars 1924 (23) prévoyait non seulement l'achèvement de la restauration de la couverture, qui n'avait pu être terminée au cours de la première tranche de travaux (la couverture de la première travée restait à faire), mais aussi celles des chapelles et du clocher. Le devis donne plus de précisions sur l'étendue des travaux. La partie supérieure de la corniche, avec son profil en talon renversé, est rétablie (24) (fig. 5). H. Nodet prévoit en outre la reprise du mur pignon oriental de la nef, de sa partie supérieure mais aussi le rétablissement du glacis sud-est et nord-est. L'assise et l'appareil des têtes des huit contreforts de la nef sont refaits ainsi que les toitures et la corniche des chapelles latérales. La partie supérieure du clocher a été endommagée par la foudre et l'appareillage demande une réfection sur une hauteur de 2,50 m. Il est urgent de reprendre les bandeaux et les jambages des deux étages de baies. Enfin, la partie basse de la façade occidentale demande une restauration importante tant pour le rejointoiement que la maçonnerie.

La restauration des parties hautes du clocher ne put être menée à bien dans la tranche de travaux prévue en 1924 et fit l'objet d'un nouveau devis présenté en 1932 (25). La flèche est déposée et les pierres endommagées sont remplacées. Huit baies murées du clocher sont alors réouvertes afin de recevoir les abat-sons et les pierres dégradées des jambages et des bandeaux sont remplacées.

Le 1^{er} mai 1934 (26), le devis concernant la restauration de la couverture de l'abside est accepté, il s'étend aussi à la révision des têtes des contreforts et à la réfection de la fenêtre axiale.

En 1942, H. Nodet demande un devis provisionnel d'extrême urgence pour consolider le clocher (27). Les lézardes ouvertes à l'angle sud-ouest exigèrent en effet l'étaieage de la partie basse ainsi que la reprise des joints et des maçonneries avec injection de ciment, reprises partielles et rejointoiements. Les travaux s'échelonnèrent jusqu'en 1945, couvrant la totalité de la partie sur plan carré. En 1947 (28) des lézardes apparurent néanmoins dans la partie octogonale, mettant sérieusement en danger la solidité des baies qu'il fallut maintenir par la pose de tirants.



FIG. 5. ÉGLISE NOTRE-DAME DE L'ASSOMPTION DE FANJEAUX. Vue du mur pignon sud-est de la nef. Cliché Adeline Béa.

22. A.M.H.: Dossier 293 bis, Fanjeaux, église, dossier des travaux, 1922-1972. Le devis est approuvé le 31 mars 1922, l'autorisation d'entreprendre les travaux est accordée le 27 octobre 1922.

23. A.M.H.: Dossier 293 bis, Fanjeaux, église, dossier des travaux, 1922-1972. Rapport de Nodet du 28 mars 1924. Achèvement de la restauration des couvertures de la nef et des chapelles, restauration du clocher. Le devis est approuvé le 14 mai 1924 et l'autorisation d'entreprendre les travaux est donnée le 20 décembre 1924. – A.D. Aude: 4 t 213, Archives des Monuments Historiques, église de Fanjeaux.

24. Cette partie en ciment tranche avec le quart de rond en pierre de la partie inférieure de la corniche.

25. A.M.H.: Dossier 293 bis, Fanjeaux, église, dossier des travaux, 1922-1972. Rapport de H. Nodet du 10 mars 1932 « Restauration du sommet du clocher ébranlé par la foudre, paratonnerre et travaux intérieurs. » Devis approuvé le 11 avril 1933 et autorisation d'entreprendre les travaux du 11 avril 1933.

26. A.M.H.: Dossier 293 bis. Rapport de H. Nodet du 23 mars 1934, « Réfection de la toiture de l'abside, de la porte d'entrée ouest et divers ». Le devis est accepté le 1^{er} mai 1934. Pourtant les travaux ne furent pas entrepris et ce n'est qu'en 1939 (2 février), avec le règlement de compte que les travaux étaient achevés.

27. A.M.H.: Dossier 293 bis. Rapport du 12 décembre 1942 et devis « travaux à exécuter en vue de consolidation d'extrême urgence du clocher », 31 décembre 1942. Autorisation d'entreprendre les travaux du 28 avril 1943.

28. A.M.H.: Dossier 293 bis. Rapport de H. Nodet du 4 décembre 1947 « Consolidation du clocher ». Les crédits d'urgence furent accordés le 7 juillet 1947. Le devis régularisant le crédit d'extrême urgence fut approuvé le 11 février 1948.

En 1972, un programme général de restauration du décor du chœur (29) remit à l'honneur l'ensemble des peintures et des boiseries du XVIII^e et du XIX^e siècle, s'étendant jusqu'aux deux chapelles latérales de la dernière travée de la nef. Un grand programme de restauration et de mise hors d'eau de l'édifice est actuellement en cours.

L'acte de construction de l'église (1276)

Il est connu par une copie de la minute du registre de Jean de Aureliac, notaire de Fanjeaux et coté à l'inventaire de la maison consulaire aux lettres LL. Il a été retranscrit, mais avec de nombreux oublis et imperfections, dans le cartulaire de Notre-Dame de Prouille (30). L'ouvrage du Père Cambefort (31) en donne une copie complète, que nous reproduisons en annexe.

Cet acte ou convention est un texte précieux puisque les consuls de Fanjeaux et marguilliers ou « fabriciens » (32) de l'église donnèrent et concédèrent, *condonaverunt*, à frère Arnaud Séguier, le prieur du monastère de Prouille, et à ses successeurs l'édification et la direction de la construction de toute l'œuvre de l'église. Il est précisé qu'Arnaud Séguier a la responsabilité de la bonne conduite du chantier et ceci jusqu'à la couverture de l'église, « aux fustes et au fer ». L'acte notarié clôture et établit toutes les négociations préalables à la construction de l'église paroissiale dépendant du monastère de Prouille.

Le prieur de Prouille, Arnaud Séguier, originaire de Pamiers, avait été formé dans le couvent des frères prêcheurs de Toulouse avant d'être nommé prieur à Narbonne en 1262 (33). Dès son entrée en fonction à Prouille en 1267, il entreprit la construction de l'église « insigne » du monastère des sœurs dédiée à la Vierge puis quelques années plus tard, la chapelle Saint-Martin réservée aux frères, dans le même monastère. Il entreprit également les travaux du monastère qui furent poursuivis par son successeur Bernard de Turnis et fut également l'instigateur de nombreuses constructions dans les possessions de Prouille (34). On sait par ailleurs que l'église paroissiale Saint-Martin de Limoux, possession du monastère de Prouille, est alors un chantier en pleine activité, dont le maître d'œuvre Pierre de Termes a entrepris la construction depuis 1261. En 1275, Arnaud Séguier verse 100 livres tournois pour le chantier du chevet.

Ce prieur bâtisseur a été également le commanditaire d'une troisième église, l'église paroissiale du *castrum* de Fanjeaux (35). C'est une entreprise éprouvée, celle d'une construction cohérente qui est établie au préalable, sans aucun doute par Arnaud Séguier.

La reconstruction de l'église semble être dictée par les différents principes visant à garantir un chantier rapidement mené. Rien n'est laissé au hasard, tous les paramètres sont indiqués : la longueur de l'édifice, sa largeur et sa hauteur, la présence de deux portails et d'une porte, les fenêtres. La longueur de l'église, 22 cannes soit 39 m, est celle d'un type d'édifice assez courant en Bas-Languedoc, dans les églises dites « du gothique méridional » (36).

Si la canne utilisée à Fanjeaux a bien à une dimension approximative de 1,77 mètres, 7 cannes ne valent pas 10,10 m comme cela a été dit (37) mais plutôt environ 12,39 m, ce qui est une dimension approximative qui correspond bien à la largeur et la hauteur réelles de l'église. Ces éléments montrent qu'Arnaud Séguier, puisqu'il

29. A.M.H. : Dossier 293 bis. Rapport de M. Hermite du 13 février 1970, « Restauration intérieure du chœur ». Devis du 13 février 1970 approuvé le 5 mai 1972. Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine, Fanjeaux, Dossier des gros travaux et entretien. Rapport du 22 juin 1973 concernant la restauration du décor XVIII^e du chœur et les fouilles archéologiques menées dans le chœur.

30. J. GUIRAUD, *Cartulaire de Prouille*, Paris, Éd. Picard, 1909, t. II, p. 82 et 83, note 342.

31. Cet ouvrage conservé dans les archives du monastère Prouille a été microfilmé aux Archives Départementales de l'Aude, A.D. Aude : 1 MI 149, f^o 72 recto-verso.

32. La traduction d'*operarius* ne doit pas dans ce contexte être rattachée à la notion de maître d'œuvre mais plutôt à celle d'administrateur des travaux, d'autant plus qu'elle est associée à trois personnes : « *et magister Petrus Garini olius, Guillemy Garini mercator et dictus Guillemy Osier et Guilmy de exculex operarii ecclesia dicti castri fanojovis, dicti operarii pro se de universitate dicti castri (...)* ». Ceci met fin à la tradition du maître d'œuvre Guillaume d'Escueillens qui avait été rapportée jusque-là (cf. J.-M. AUZAS, « L'église Notre-Dame de l'Assomption de Fanjeaux et son trésor », *C.A.*, 1973, *Pays de l'Aude*, Paris, 1974, p. 416).

33. Bernardus GUIDONIS, *De fundatione et prioribus conventuum provinciarum tolosanae et provinciae ordinis praedicatorum*, édité par P. A. Armagier O.P., Apud Institutum historicum fratrum praedicatorum, Romae ad S. Sanae, 1961, p. 25.

34. Cf. note précédente, « *In grangiis quoque edificia multa fecit.* »

35. Cet épisode, curieusement, n'apparaît pas dans la notice de Bernard Gui.

36. Ces dimensions correspondent à toute une série d'édifices de moyenne dimension mais à l'intérêt non négligeable (Saint-Étienne de Pépieux, église paroissiale de Montolieu, Saint-Saturnin de Nissan-les-Ensérunes).

37. Ces dimensions ont été publiées dans *Montréal, Fanjeaux, Prouille. Guide du Pèlerin*, Toulouse, 1934, Éd. Privat, p. 39 ; J.-M. AUZAS, « L'église Notre-Dame de l'Assomption de Fanjeaux et son trésor », *C.A.*, 1973, *Pays de l'Aude*, Paris, 1974, p. 416.

semble bien que l'on puisse voir chez le prieur le commanditaire de l'édifice, établit un modèle d'église facile à construire reposant sur des rapports de proportion et utilisant un module. Les dimensions du carré ne sont pas utilisées dans l'intégralité de l'édifice mais sont bien réservées à la large salle accueillant les fidèles, la nef unique. L'importance donnée à la nef unique renvoie bien évidemment aux normes de construction édictées et adoptées par l'ordre dominicain.

Ainsi, à l'instigation du frère Arnaud Séguier, apparaît dans l'église de Fanjeaux et probablement pour la première fois, du moins dans le domaine connu, le modèle d'un nouveau type d'édifice établi selon un module harmonieux et des rapports de proportion. Ces rapports de proportion « largeur de la nef = hauteur de la nef » sont utilisés pour les églises gothiques du Bas-Languedoc (38) et se retrouvent dans des édifices phares du gothique méridional du Bas-Languedoc tels que Saint-Étienne de Pépieux (18 m de large pour 18 m de haut), Notre-Dame de Marceille à Limoux (17 m) ou Saint-Vincent de Montréal (22 m) et Saint-Vincent de Carcassonne (27 m) lorsque les chapelles latérales sont prévues dans le plan originel. Il ne semble pas non plus inutile de préciser que la large nef unique de la cathédrale de Toulouse est également établie sur les dimensions d'un carré de 20 m sur 20 m.

Un modèle éprouvé et une standardisation de la conception de l'espace se trouvent à l'origine de l'élaboration de ces églises, l'architecture mettant ainsi l'accent sur l'espace à définir qui est la vaste nef unique.

Il semble sans conteste que la nomination du frère Arnaud Séguier à la direction du monastère de Prouille en 1267 coïncide avec l'absolue nécessité d'avoir un prieur capable de lancer, dans un premier temps, le chantier insigne du monastère de Prouille, l'église Sainte-Marie mais aussi celui du monastère ainsi que la construction de la chapelle Saint-Martin, la chapelle des frères.

Un chantier homogène

Si la commande est bien passée le 7 des calendes de novembre 1276, il faut pourtant attendre plus d'une année avant que les travaux ne débutent, comme l'indique le texte de la pierre de fondation : « En 1278, le 5^e des Ides de juin, fut posée la première pierre de l'église de Fanjeaux, et en 1281, le jour de la fête de la Nativité de la Bienheureuse Vierge Marie, fut célébrée la première messe dans cette église par frère Arnaud Séguier qui avait posé la première pierre sous Philippe, roi des français, Bertrand, évêque de Toulouse, et Arnaud Mannes, recteur de la dite église » (39).

Le chantier, défini au préalable et financé pour la part la plus importante en 1276 (11 000 livres sur les 17 000 prévus), pouvait être lancé sans tarder. Il semblerait que les travaux aient été menés rapidement dans un chantier organisé. La célébration de la première messe en 1281 pourrait signifier que le chœur était achevé, mais elle pouvait aussi avoir été destinée à relancer le financement.

L'analyse du bâti (40) montre néanmoins une construction homogène, ne montrant pas de véritable arrêt dans le chantier ni une succession de campagnes de travaux, en dehors de la partie supérieure du clocher. Les traces de reprises observées dans les murs des chapelles sud sont probablement dues à des travaux effectués à la suite d'un incendie.

La mise en œuvre de l'appareil semble au premier regard irrégulière mais elle dénote en fait plus une technique de construction liée aux contraintes du chantier qu'une incohérence ou des reprises dans la maçonnerie. À la rencontre de deux maçonneries, à la suite des chaînes d'angle et à l'angle des contreforts avec le mur, des assises régulières avec des pierres en moyen appareil sont liées lit à lit puis de manière maladroite, les lits ne correspondant plus. La maçonnerie fourrée présentant un parement de 25-30 cm d'épaisseur n'a pu ainsi être montée de manière alternée que de place en place afin d'assurer la solidité de l'ensemble. Les accidents d'appareillage peuvent se trouver dans une maçonnerie qui présente une mise en œuvre homogène. Ces « maladresses » doivent être attribuées à l'irrégularité du matériau fourni au chantier. Unifier les hauteurs d'assises

38. Cette nouvelle dimension des églises gothiques « méridionales » avait été mise en évidence dans ma thèse : A. BÉA *L'art gothique...*, op. cit., t. I et II, p. 106-250.

39. Le texte original de cette pierre qui a subi des dégradations importantes est le suivant, retranscrit par le père Cambefort au XVII^e siècle : « Anno Domini M^o CC^o L^o XXVIII quinto Idus junii fuit primus lapis positus in ecclesia fanijovis, Anno Domini M^o CC^o LXXXI in festo nativitatibus B. Mariae fuit prima missa celebrata in eadem ecclesia per fratrem Arnoldum Sigerii priorem domus Pruliani qui primarium lapidem posuit in eadem regnante Philippo rege francorum, Bertrando, episcopo Tholosano et Arnaldo Mani rectore ecclesiae supradictae ».

40. J'aimerais remercier tout particulièrement Olivier Testard, architecte du Patrimoine, qui m'a éclairée sur le fonctionnement du chantier et la technique de mise en œuvre du chantier. Je dois à son savoir-faire toutes les remarques qui sont développées ici.



FIG. 6. ÉGLISE NOTRE-DAME DE L'ASSOMPTION DE FANJEAUX. Vue de l'arc de renfort de l'escalier en vis soutenant le passage à l'étage campanaire. Cliché Adeline Béa.

seraient déroulés en direction de l'ouest, ce que confirme l'analyse de l'élévation intérieure.

Un arrêt de la construction peut être identifié dans l'élévation du clocher. La partie inférieure sur plan carré semble avoir été élevée d'un seul jet mais le passage à l'octogone abritant l'étage campanaire posa un certain nombre de problèmes (fig. 13). En effet, l'escalier en vis s'interrompt brutalement et un arc de renfort soutient l'étage campanaire (fig. 6). À l'extérieur, des pyramidions marquent le passage à l'octogone mais la différence de niveau entre celui du sud et celui du nord et l'intégration dans la maçonnerie de pierres taillées en triangle en dessous de cette partie, montrent les hésitations et un arrêt du chantier. À ce niveau, au sud, la présence d'une gargouille destinée à évacuer les eaux soit de la salle voûtée du deuxième étage, soit du niveau de construction atteint, vient à l'appui de cette analyse. Par ailleurs, et malgré les nombreuses restaurations qui touchèrent cette partie, l'appareillage est beaucoup plus régulier et soigné, avec des joints très minces et une modénature des moulurations des baies, deux tores séparés par un cavet, qui se distingue de celle du portail. Le chantier change-t-il de main à ce moment-là ou attend-on de réunir les fonds nécessaires pour accorder un soin tout particulier à cette partie ? Les questions restent bien évidemment entières mais, quoi qu'il en soit, le clocher acheva et couronna le chantier. Les deux étages de baies sont moulurés par un bandeau dont celui situé sous la flèche est ponctué de têtes sculptées et rehaussé de pignons ajourés.

aurait nécessité des retailles et par conséquent des pertes de matériaux trop importantes. Les pierres sont utilisées telles qu'elles arrivent, quitte à produire des accidents d'appareil. Ce qui est une technique de chantier occasionnelle dans la maçonnerie devient systématique avec les encadrements des fenêtres. Elles sont manifestement conçues et taillées séparément et réunies à la maçonnerie seulement sur le chantier, si bien que les lits de pierre correspondent rarement. Lorsque les murs se rejoignent au-dessus de la fenêtre, les assises se raccordent parfois maladroitement.

Cette technique particulière a été observée dans la première moitié du XIII^e siècle à la nef de la cathédrale de Toulouse (41).

Le parti originel qui ne comportait pas de chapelles latérales, celles-ci ayant été élevées après l'achèvement de l'édifice, s'est clôturé par le portail occidental ouvrant sur le porche, base du clocher. Si, au sud, la maçonnerie est bien liée avec la façade occidentale, les différentes campagnes de rejointoiement de la partie nord de la façade occidentale rendent la lecture de l'appareil plus difficile (42) mais sa conception semble bien résulter de la même technique. Si tel est le cas, les travaux auraient bien commencé par le chœur et se

Une église de la fin du XIII^e siècle : entre Haut-Languedoc et Bas-Languedoc

Probablement commencée par le chevet, l'église affirme par son extrémité facettée et ajourée par les longues fenêtres, par la place dévolue à la travée droite, la tension dramatique réservée à cette partie de l'église (fig. 7). À cet endroit, et bien que tous les éléments de l'église gothique ne soient pas apparents, la voûte d'ogives chanfreinée est étroitement liée au décor monumental qui l'accompagne.

Les chapiteaux accueillent une sculpture fine et variée : feuilles à la découpe dentelée se détachant du fond et

41. Cette particularité a été révélée par O. Testard lorsqu'il a étudié la nef de la cathédrale de Toulouse (O. TESTARD, « La vieille nef de la cathédrale de Toulouse et ses origines méridionales », dans *M.S.A.M.F.*, t. LIX, 1999, p. 82).

42. La reprise des joints opérée cette année ne permet plus la lecture fiable pierre à pierre.



FIG. 7. ÉGLISE NOTRE-DAME DE L'ASSOMPTION DE FANJEUX. Vue du chœur. Cliché Adeline Béa.

surmontées de crochets épanouis en bouton floral, ou longues et larges feuilles aux lobes effilés qui s'étalent mollement sur la corbeille à partir de la nervure centrale (fig. 8). À la clef de l'abside, un sujet latéral affiche le modèle de la tête masculine qui connut un réel engouement dans la région (43). Si l'*Agnus Dei*, porteur de l'étendard et de la croix, est de facture maladroite, le filet qui ceint le rebord de la clé traduit plutôt l'influence des premiers chantiers gothiques dans l'orbite toulousaine et sous influence dominicaine comme Notre-Dame du Bourg de Rabastens (44). En effet, il n'est pas anodin de retrouver ici un bestiaire fantastique au style ornemental et graphique : des petits dragons-lézards affrontés dont la queue devient rinceau ou palmette, s'enroulant deux à deux (fig. 9). L'église, il est vrai, dépendait du diocèse de Toulouse et du monastère de l'ordre des Prêcheurs mais le décor renvoie plutôt au vocabulaire ornemental qui signe l'apparition de la sculpture prégothique en Haut-Languedoc, à Rabastens mais aussi au portail de l'église paroissiale Saint-Saturnin de Belpech, adopté plus tard à l'intérieur de Saint-Michel de Gaillac ou sur les portails de Gaillac-Toulza et Teilhet (45). Pourtant, ce n'est plus sous l'influence toulousaine qu'il faut placer Notre-Dame de Fanjeaux pour le développement architectural de son plan mais bien sous celle du Bas-Languedoc. Le chœur, seule partie de l'édifice voûtée d'ogives (46), est resserré tant en hauteur qu'en largeur. Il est en outre la seule partie de l'édifice (47) à accueillir la sculpture monumentale. Si ce parti a été largement adopté dans les

43. Que ce soit dans des édifices de dimension réduite ou plus importante, la clef sculptée de l'*Agnus Dei* et la présence du sujet latéral sont une constante de l'architecture régionale.

44. G. AHLSELL DE TOULZA, « L'église Notre-Dame-du-Bourg de Rabastens », dans C.A., *Albigeois*, 1982, p. 399-414. M. PRADALIER-SCHLUMBERGER, *Toulouse et le Languedoc, la sculpture gothique (XIII^e-XIV^e siècles)*, Toulouse, Coll. *Tempus Artis*, P.U.M., 1998, p. 15.

45. M. PRADALIER-SCHLUMBERGER, *Toulouse et le Languedoc, la sculpture gothique (XIII^e-XIV^e siècles)*, op. cit., p. 12-17 et 34. G. AHLSELL DE TOULZA et D. CAZES, « L'église abbatiale Saint-Michel de Gaillac », dans C.A., *Albigeois*, 1982, p. 286-288.

46. Si l'on se réfère au plan originel, c'est-à-dire sans les chapelles latérales.

47. Cf. note précédente.



FIG. 8. ÉGLISE NOTRE-DAME DE L'ASSOMPTION DE FANJEAUX. Vue du deuxième chapiteau sud de l'abside. Cliché Adeline Béa.



FIG. 9. ÉGLISE NOTRE-DAME DE L'ASSOMPTION DE FANJEAUX. Moulage de la clef de l'abside. Cliché Adeline Béa.

anciens Pays de l'Aude pour de modestes édifices comme pour les plus insignes, il est pourtant difficile ici de ne pas faire référence aux préceptes dominicains sur la construction des églises. D'autre part, il ne semble pas anodin, sans qu'aucune autre source ne puisse étayer cette hypothèse, qu'Arnaud Séguier ait été prieur à Narbonne avant sa nomination à Prouille, de 1262 à 1267. Les chantiers des églises sont alors en pleine activité, celui de Saint-Paul de Narbonne n'est probablement pas achevé et la nef unique de Notre-Dame de Lamourguier est terminée. De plus, qu'en est-il à cette date des églises des dominicains et des franciscains ?

La large nef unique de Notre-Dame de Fanjeaux, couverte d'une charpente sur arcs diaphragmes (fig. 10), est établie sur la dimension d'un carré et repose sur de massifs culots au tailloir proéminent ayant pour seul décor les facettes qui le détachent (fig. 11). Les arcs diaphragmes suivent le profil à pans coupés et traduisent l'évolution des formes depuis les premiers arcs diaphragmes aux angles abattus élevés à Notre-Dame de Lamourguier (48) ou à Saint-Paul de Frontignan (49) dans la première moitié du XIII^e siècle. Le seul exemple de culot monumental établi sur le même principe se trouve dans la nef unique de l'église de l'abbaye cistercienne du Vignogoul (50) dont la période de construction peut être située à la fin du XIII^e siècle au vu des nouvelles analyses.

Si la construction paraît homogène et suivre un déroulement sans heurt en direction de la façade occidentale, le large portail occidental en clôture l'avancée. L'ébrasement du portail accueille les sept rouleaux de la voussure qui adoptent la succession des tores soulignés par une petite moulure en boudin et dégagé de la suivante par une gorge au tracé peu incurvé. La moulure qui amorce le départ des rouleaux est rectiligne. Quant aux bases, le socle prismatique est ceint d'une moulure, et le tore aplati et débordant repose sur des petits modillons encore trapus. La sculpture se déploie sur les corbeilles des chapiteaux selon un schéma éprouvé : les deux registres feuillagés prennent possession de l'espace alors que la partie supérieure est couronnée par le motif de la feuille retournée. Le travail a été standardisé puisqu'à partir d'un même bloc de pierre, au nord, les quatre corbeilles extérieures sont sculptées sur le même modèle : les feuilles aux lobes effilés se détachent de la corbeille sur les deux registres (fig. 12). En revanche, les deux corbeilles suivantes et la frise ont été détachées d'un autre bloc et le sculpteur a sommairement détaillé les lobes projetés en avant de la corbeille alors que le motif de la feuille retournée

48. A. BÉA, *L'art gothique...*, op. cit., t. I, p. 64-74.

49. A. BÉA, *L'art gothique...*, op. cit., Catalogue, p. 271-278.

50. A. BÉA *L'art gothique...*, op. cit., t. I, p. 46-50.



FIG. 10. ÉGLISE NOTRE-DAME DE L'ASSOMPTION DE FANJEUX. Vue de la charpente apparente de la nef. *Cliché Adeline Béa.*



FIG. 11. ÉGLISE NOTRE-DAME DE L'ASSOMPTION DE FANJEUX. Vue d'un culot de la nef. *Cliché Adeline Béa.*



FIG. 12. ÉGLISE NOTRE-DAME DE L'ASSOMPTION DE FANJEUX. Vue des chapiteaux nord du portail. *Cliché Adeline Béa.*



FIG. 13 ÉGLISE NOTRE-DAME DE L'ASSOMPTION DE FANJEAUX. Vue de la partie octogonale du clocher. Cliché Adeline Béa.

bénéficie d'une attention particulière. Le même principe a été adopté au sud mais la découpe des blocs de pierre n'est plus en relation avec le décor : à l'extérieur, pour un ensemble de trois corbeilles, le motif de base associe les feuilles ondulant et se recourbant dans la partie inférieure alors qu'elles sont figées dans un cadre triangulaire au registre supérieur. En direction de l'intrados, les feuilles de chêne à la découpe dentelée occupent les deux registres de la corbeille mais se développent tant sur le premier bloc que sur le deuxième. Ces modèles sont bien connus dans la sculpture monumentale et se retrouvent notamment dans les cloîtres toulousains de la première moitié du XIV^e siècle.

Un premier modèle ?

Ainsi, l'histoire particulière de l'église paroissiale Notre-Dame de Fanjeaux semble bien naître avec l'émergence de la communauté de Prouille et cristallise au moment de sa construction la période de pleine prospérité de cette dernière avec l'édification d'un grand monastère gothique. Plus encore, il semblerait que cette période d'affirmation du monastère, correspondant au prieuré d'Arnaud Séguier et de son successeur, soit accompagnée de grands chantiers sur le territoire des possessions de Prouille : Limoux, Fanjeaux, Bram, et d'autres chapelles et églises que nous n'avons pas pu explorer (51). La personnalité d'Arnaud Séguier prend alors une toute autre signification, celle d'un bâtisseur, d'un commanditaire qui élabore sur des rapports de proportion simples un modèle cohérent et harmonieux d'un édifice qui semble être à l'origine de toute une génération d'édifices majeurs du gothique méridional, peut-être dès la fin du XIII^e siècle mais surtout dans la première moitié du XIV^e siècle. La définition des volumes et la standardisation des espaces sont également accompagnées de la standardisation de la sculpture au tournant du XIII^e et du XIV^e siècle, connue par ailleurs sur d'autres chantiers. Sobre, régie par les pans qui facettent tant l'architecture que la « micro-architecture », l'église paroissiale de Fanjeaux n'en affirme pas moins son originalité avec la présence d'un large portail que couronne un type rare de clocher, magnifiant dans sa partie haute l'église insigne du *castrum* de Fanjeaux (fig. 13).

ANNEXE

A.D. Aude, 1 MI 149. P. CAMBEFORT, *Livre contenant les plus remarquables choses de la vie et miracles du très illustre patriarche saint Dominique, premier fondateur de l'ordre des frères prêcheurs*, 1646, f^o 72 r^o-v^o : « L'église Notre-Dame de Fanjeaux fust bastie par Réverend père Arnaud Séguier, prieur du dévot monastère de Prouille, 1276 ».

« Anno Domini millesimo ducentesimo septuagesimo sexto, Philippo, rege regnante, noverint universi presentes et futuri, quod Raymondus Ferrict et Bernardus Joannis, filius quondam Guillelmi Joannis, Guillelmus Dominici,

51. L'église paroissiale Saint-Julien et Sainte-Basilisse de Bram est un édifice gothique construit à la fin du XIII^e siècle ou du début du XIV^e siècle, qui a subi des restaurations importantes au XVIII^e et au XIX^e siècles, dénaturant le parti originel de la nef unique charpentée. Cf. A. BÉA, *L'art gothique...*, op. cit., Catalogue, p. 33-35. D'après les textes, cette période correspondrait à la construction de l'église de Fontaselle et celle de la chapelle Saint-Martin à Fenouillet (Je remercie C. Peytavie de m'avoir donné ces informations).

Bernardus Sicardi, Poncius Stephani, consules Fanijovis, pro se suisque successoribus, consulibus et universitate dicti castri, et magister Petrus Garini alias Guillelmus Garini mercator et dictus Guillelmus Dominici, et Guillelmi de Exculex, operarii ecclesie dicti castri Fanijovis, dicti operarii pro se et universitate dicti castri, bono animo et gratuita voluntate, nomine suo et omnium successorum, donaverunt, condonaverunt et concesserunt fratri Arnaldo Siguerii, priori monasterii Beatae Mariae de Pruliano, et successoribus suis, ad faciendum et construendum totum opus et edificium ecclesiae supradictae de dicto castro Fanijovis, ita scilicet quod eam faciat et aedificet ad quam s(i?)tuationem (?) XXII cana(rum) in longitudinem et septem canarum in amplitudine et septem canarum in altitudinem (52) super terram usque ad guttentia et campanile est vire usque ad summum dictae ecclesiae (...) usque ad viseriam ecclesiae vero quo ad Portalia Duo, et unum ostium, et fenestralia dimiserunt industriae dicti prioris et suorum successorum, prout eis melius visum fuerit faciendum, ista conditione quod dictam ecclesiam cooperiat dictus prior et sui successores de fusta et de ferro, et omnibus aliis necessariis dicto operi et consummationi eidem ex integro suis expensis propriis et monasterii predicti. Et haec omnia voluerunt praedicti consules et dicti operarii, nomine suo et quo supra, fieri per dictum prior et successores suos, pretio scilicet decem et septem millium solidorum turon., quam summam pecuniae voluerunt solvi dicto operi predictae ecclesiae de obligatione illius summae XI millium solidorum turon., facta quondam dicto priori per consules et quosdam alios probos homines dicti castri. Acta fuerunt haec septimo calendas novembris, apud Prulianum, in capitulo fratrum, in praesentia et testimonio magistri Joanis Egizii, Bernardi Ementa, Bernardi Rosaldi mercatoris, Arnaldi de Calavello mercatoris, Jacobii Auriolii, Bernardi Textoris, Arnaldi Cardini, Martii Ruphi, Petri Clavelli, Guillelmi Cassaigna, Guillelmi Ferails, Bernardi Marini, Guilelmi Garini, Petri Arvei, Isarni Revensis. Et ego, Joannes de Aureliaco, publicus notarius in castro Fanijovis, hanc cartam scripsi de mandato partium et signo meo signavi. »

52. Cette dernière donnée précisant la hauteur de l'église n'est pas retranscrite dans la copie du cartulaire de Prouille alors qu'elle figure dans la retranscription du père Cambefort.